

16 déc 2011 -12:30

Appartient à [Conseil des ministres du 16 décembre 2011](#)

Chômage

Le stage d'attente devient stage d'insertion professionnelle

Le stage d'attente devient stage d'insertion professionnelle

Le Conseil des ministres a adapté la réglementation en matière de chômage afin de transformer le système des allocations d'attente et de donner une nouvelle impulsion. A cet effet, il a approuvé un projet d'arrêté royal et un arrêté ministériel qui exécute les décisions de l'accord de gouvernement et du conclave budgétaire (*).

Pour accompagner les jeunes demandeurs d'emploi de manière plus intensive dans la recherche d'un emploi, les allocations d'attente seront transformées en allocations d'insertion. Le stage d'attente, quant à lui, deviendra un stage d'insertion professionnelle.

A partir du 1er janvier 2012, tous les demandeurs d'emploi devront effectuer 310 jours de stage d'insertion avant d'avoir droit à une allocation d'insertion. A partir du 1er janvier 2012, cette allocation d'insertion sera en outre limitée dans le temps :

- à 3 ans pour les cohabitants non privilégiés ;
- à 3 ans également pour les autres catégories mais sans pouvoir se terminer avant l'âge de 30 ans.

Dans la période transitoire prévue, la période des 3 ans débutera au 1er janvier 2012 pour toute personne qui appartient à cette dernière catégorie et qui se trouve déjà dans le système des allocations d'attente.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe